



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27
Date de la convocation		
10/02/2023		
Date d'affichage		
10/02/2023		

Séance du 16 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 16 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de AURIOL René, DUSSES Jacques, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique et ETCHEVERRY Anne qui ont donné respectivement pouvoir à HIRIGOYEN Philippe, RONDET Chantal, DELPUECH Jean-Luc, MAÏS Jean-Michel, FRACCHETTI Bernard.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, BELLOCQ Aurélien

Secrétaire de séance : SALLABERRY Muriel

N°2023-02-16-10/10 – Modification au tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°84-53 du 26.01.84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les résultats aux examens professionnels, promotion interne ou les possibilités de stagiairisation,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 06 février 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications au tableau ci-joint des effectifs par la création de postes :
 - o Attaché territorial au 01.06.2023
 - o Agent de maîtrise au 01.06.2023
 - o Adjoint administratif principal de 1ère classe au 01.06.2023
 - o 2 postes d'Adjoint Administratif au 01.05.2023

A Labenne, le 22 Février 2023
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



La Secrétaire de séance,

Muriel SALLABERRY



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.